AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Marie MoretCollectionMoret\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 41 (3) ItemMarie Moret à Alexandre Tisserant, 28 février 1888

# Marie Moret à Alexandre Tisserant, 28 février 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)
Collation4 p. (470r, 471r, 472r, 473v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

## Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Alexandre Tisserant, 28 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 27/11/2025 sur la plateforme EMAN : <a href="https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45256">https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45256</a>

# Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## **Présentation**

Auteur·e<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>
Date de rédaction<u>28 février 1888</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Tisserant, Alexandre (1822-1896)</u>
Lieu de destination26, rue de Toul, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

## **Description**

RésuméSur la gérance de l'Association du Familistère. Marie Moret remercie Tisserant pour sa lettre du 28 février 1888. Elle est résolue à réorganiser la gérance mais ne veut pas réaliser son projet en « casse-cou ». Elle lui explique que Ganault pense que le changement ne peut advenir qu'après le règlement complet de la succession de Godin. Elle veut, en attendant, conférer à Eugène André la qualité d'associé, projet auquel pourraient s'opposer les trois « dissidents » ; elle expose le projet de modification des statuts pour conférer le titre d'associé à ceux qui ont travaillé 25 ans consécutivement au service de l'Association ; elle demande à Tisserant s'il confirme son accord pour un tel changement ; elle l'informe qu'elle est résolue à accomplir cette modification car Dequenne ne veut pas être gérant définitif et que Pernin ne doit pas devenir gérant, et que l'idée d'un triumvirat pourrait faciliter l'acceptation de ce changement ; elle fait valoir que Godin était favorable à une gérance partagée, plus efficace qu'une gérance individuelle.

### Mots-clés

<u>Compliments</u>, <u>Consultation juridique</u>, <u>Familistère</u>, <u>Succession de Godin (droit)</u> Personnes citées

- André, Eugène (1836-)
- Association coopérative du Familistère
- Dallet, Émilie (1843-1920)
- <u>Dallet, Marie-Jeanne</u> (1872-1941)
- Dequenne, Charles (1867-1922)
- Ganault, Gaston (1831-1894)
- Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
- Pernin, Antoine

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 24/02/2023 Dernière modification le 18/09/2023